

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 22 janvier 2025

Le vingt-deux janvier deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le seize janvier deux mil vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 15
présents : 12
votants : 12
absents : 3

Présents : M BAZILLE, M DEMAZEL, M DREUX, MME EPRON, M GOBÉ, MME GOUIN, MME HAVARD, M LÉON, MME MY, M NOURY, MME PENLOUP

Absents excusés : MME LANCIEN, MME MARY, M PLANNELLES-GARCIA

Absents qui ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : M NOURY Fabien

N°2025005 - Objet : Demande de subvention exceptionnelle du collège pour le voyage à Madrid

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la demande de subvention faite par le collège pour le financement d'un repas lors du voyage à Madrid du 9 au 14 mars 2025.
Ce voyage concerne 49 élèves.

Il propose de verser une subvention à hauteur de 500€

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donnent un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.
- Acceptent de verser une subvention de 500€ au foyer socio-éducatif du collège pour le voyage à Madrid
- Disent que cette somme sera imputée au compte 65748 sur le budget de l'année 2025.

**Le secrétaire de séance,
Fabien NOURY**

**Fait et délibéré le 22 janvier 2025
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire**

Membres	15
Présents	12
Représentés	0
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0



Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20250122-DEM2025005-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025